



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL
Bureau de la Coordination Interministérielle

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Au titre des articles R 123-7 à R 123-23 des projets de révision des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) des communes de Baie-Mahault, de Pointe-à-Pitre, des Abymes, de Sainte-Anne, de Morne-à-l'Eau et de Le Moule.

Par arrêté SG/BCI du 14/10/2025, une enquête publique sur les projets susvisés, d'une durée de 31 jours, est prescrite du **Mercredi 12 novembre 2025 au vendredi 12 décembre 2025 inclus.**

Au terme de la procédure, une autorisation, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Une commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif de la Guadeloupe, et est composée de : M. Luc CLOUET, président, Mme Murielle MANTRAN, ET M. Julien CAFFA, membres titulaires.

Pendant la durée de l'enquête les dossiers de l'enquête publique sont consultables :

- sur support papier, à la mairie des Abymes, siège de l'enquête publique, ainsi que dans les mairies de Baie-Mahault, de Pointe-à-Pitre, des Abymes, de Sainte-Anne, de Morne-à-l'Eau et de Le Moule. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le président, ou un membre de la commission d'enquête.

Le public pourra formuler ses observations, par courriel transmis à la commission d'enquête à l'adresse électronique : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr ou revisionpprn971@developpement-durable.gouv.fr

Les observations, propositions et contre-propositions écrites sur ces projets peuvent également être adressées par voie postale et courriel, au siège de l'enquête publique, à l'attention du président de la commission d'enquête.

Les observations formulées par voie postale et courriel sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition, au siège de l'enquête publique.

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la mairie des Abymes, avant le 12 décembre 2025, date de clôture de l'enquête publique.

La commission d'enquête recevra les observations du public dans les mairies de :

DATES	MAIRIES	HEURES
20/11/25 25/11/25 2/12/25	BAIE-MAHAULT	9h00- 12h30 9h00- 12h30 9h00- 12h30
21/11/25 28/11/25 9/12/25	POINTE-A-PITRE	9h00- 12h30 9h00- 12h30 9h00- 12h30
17/11/25 27/11/25 2/12/25	ABYMES	7h30 - 12h00 7h30 - 12h00 7h30 - 12h00
18/11/25 25/11/25 1/12/25	LE MOULE	8h00- 12h30 8h00- 12h30 8h00- 12h30
21/11/25 27/11/25 9/12/25	MORNE-A-L'EAU	7h30 - 12h30 7h30 - 12h30 7h30 - 12h30
24/11/25 1/12/25 5/12/25	SAINTE-ANNE	7h30 - 12h30 7h30 - 12h30 7h30 - 12h30

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, dans les mairies de Baie-Mahault, de Pointe-à-Pitre, des Abymes, de Sainte-Anne, de Morne-à-l'Eau et de Le Moule, ainsi que sur le site internet de la préfecture, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations complémentaires sur les projets pourront être demandées à : la DEAL (téléphone : 0590 99 43 29, adresse électronique : revision-pprn971@developpement-durable.gouv.fr)

14 OCT. 2025

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général

Maurice TUBUL